

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/154 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE A LA LIGUE CORSE D'ECHECS POUR LE FINANCEMENT DE SES ACTIVITES AU TITRE DE LA SAISON SPORTIVE 2013/2014

---

#### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SANTINI Ange  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. ORSINI Antoine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

FRANCISCI Marcel, POLI Jean-Marie, RUGGERI Nathalie.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 88-139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,
- VU** la délibération n° 01/129 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2001 portant modification du règlement des aides dans le secteur sport,
- VU** la délibération n° 06/223 AC de l'Assemblée de Corse du 23 novembre 2006 portant adoption des orientations relatives à une nouvelle politique sportive et modification du règlement des aides de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine du sport,
- VU** la délibération n° 1401538 CE du Conseil Exécutif de Corse du 20 mars 2014 adoptant la convention-cadre pluriannuelle conclue entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'association Ligue Corse d'Echecs pour les années 2011 à 2013,
- VU** la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,
- VU** la délibération n° 14/062 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2014 portant approbation du compte administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- VU** la délibération n° 14/080 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2014 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,
- VU** la demande de la Ligue Corse d'Echecs en date du 17 décembre 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de la Collectivité Territoriale de Corse d'un montant de 245 000 euros à l'association sportive Ligue Corse d'Echecs pour le financement de ses activités 2014 (saison sportive 2013/2014).

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la convention correspondante ci-jointe à conclure entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'association sportive Ligue Corse d'Echecs concernant l'opération précisée à l'article 1<sup>er</sup> et en application de la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 (article 8),

et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à la signer, ainsi que ses avenants éventuels.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que ce crédit sera imputé sur la ligne suivante des Budgets Primitif et Supplémentaire 2014 : chapitre 933 ; fonction 32 ; compte 6574 ; programme 4211F (Sport).

**ARTICLE 4 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP + BS 2014

PROGRAMME : 4211 F

**MONTANT DISPONIBLE : .....3 744 222, 13 euros**

**Subventions (compte 65.74) :****\* Aide aux Structures sportives 2014 :**

- **Association Ligue Corse d'Echecs : aide exceptionnelle pour le financement de ses activités au titre de la saison sportive 2013/2014**

**MONTANT AFFECTE ..... 245 000,00 euros**

**DISPONIBLE A NOUVEAU ..... 3 499 222,13 euros**

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 septembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : AIDES AUX STRUCTURES 2014 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LIGUE CORSE D'ECHECS - 245 000 €**

Le présent rapport concerne le soutien que la Collectivité Territoriale de Corse apportera à titre exceptionnel à la Ligue Corse d'Echecs au titre de son programme d'activités pour l'année 2014 (saison sportive 2013/2014).

Je précise que la convention à conclure avec cette structure doit permettre d'accompagner ses actions dans les domaines suivants :

- la promotion de l'activité sportive pour tous ;
- la formation de cadres ;
- la détection et le perfectionnement de l'élite régionale ;
- la structuration et l'amélioration de l'offre de pratique ;
- les déplacements pour participer à des compétitions nationales ou inter régionales ;
- l'emploi de cadres technique et pédagogique ;
- l'organisation d'une manifestation sportive internationale.

Cette convention en faveur de la Ligue Corse d'Echecs pour l'année 2013/2014 concerne :

- le soutien au fonctionnement de la Ligue Corse d'Echecs au titre de l'aide aux structures (100 000 euros - déjà actés dans la convention cadre pluriannuelle prévue par la délibération du Conseil Exécutif n° 1401538 CE du 20 mars 2014),
- la création de la « Scola Corsa di l'Eccellenza » - « Ecole Corse de l'excellence » (50 000 euros) par la Ligue Corse d'Echecs ;
- l'organisation d'un tournoi européen de jeunes (95 000 euros).

Il faut noter, s'agissant de la création de la « Scola Corsa di l'Eccellenza », que cette Ecole de Haut Niveau doit permettre à l'élite insulaire de bénéficier de nouveaux moyens pour qu'elle s'élève un peu plus haut encore sur la scène internationale.

Cette structure sera composée d'un pôle détection au sein des clubs insulaires composé de 3 ou 4 enfants, d'un pôle d'excellence composé d'une dizaine d'enfants pour l'ensemble de la région et d'un pôle complémentaire permettant d'assurer aux enfants un entraînement de bon niveau en dehors du pôle d'excellence.

**Je vous propose donc de bien vouloir délibérer en faveur de l'attribution d'une aide de 245 000 euros à la Ligue Corse d'Echecs au titre des crédits du Sport et d'approuver la convention ci-jointe.**

<b>PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION</b>
--

**SECTEUR** : **SPORT et JEUNESSE**

**ORIGINE** : **BP + BS 2014**

**PROGRAMME** : **N° 4211 F (SPORT - Fonctionnement)**

**MONTANT DISPONIBLE** : **3 744 222,13 €**

**MONTANT A AFFECTER** : **245 000 € : AIDES AUX  
STRUCTURES - LIGUES ET COMITES  
REGIONAUX convention CTC / Ligue  
Corse d'Echecs**

**DISPONIBLE A NOUVEAU** : **3 499 222,13 €**

Convention : n° 14-SJS-04  
 Exercice : 2014  
 Origine : BP + BS.2014  
 Chapitre : 933  
 Fonction : 32  
 Article : 6574  
 Programme : 4211F

**CONVENTION n° 14-SJS-04  
 (Saison sportive 2013/2014)**

**ENTRE :**

**La Collectivité Territoriale de Corse**, représentée par le **Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Paul GIACOBBI**, autorisé par les délibérations de l'Assemblée de Corse n° 13/260 AC du 19 décembre 2013 et n° 14/154 AC du 25 septembre 2014,

*d'une part,*

**ET :**

**La Ligue Corse d'Echecs (LCE)**, association loi de 1901 - n° SIRET 424 135 473 0002 - 2, rue du commandant L'Herminier 20200 Bastia -, représentée par M. Léonard Battesti, agissant en qualité de Président de la Ligue Corse d'Echecs, d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la loi n° 84-910 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives,
- VU** la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** le décret n° 88.139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 10,

- VU** l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier,
- VU** la délibération n° 97/78 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 1997 modifiée, ainsi que la délibération n° 06/223 AC du 23 novembre 2006 portant adoption des orientations relatives à une nouvelle politique sportive et modification du règlement des aides de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine du sport,
- VU** la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,
- VU** la délibération n° 14/080 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2014 portant approbation du Budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,
- VU** les crédits inscrits au chapitre 933, fonction 32, article 6574, programme 4211F sous le libellé Sport,
- VU** la délibération n° 14/154 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2014 portant attribution d'une subvention de **245 000** euros à l'association **Ligue Corse d'Echecs** et approuvant la présente convention,
- VU** la demande de la Ligue Corse d'Echecs en date du 17 décembre 2013,
- VU** les pièces constitutives du dossier,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

Préambule :

- *Considérant qu'en vertu de l'article L. 4424-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité Territoriale de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse,*
- *Considérant que la Collectivité Territoriale de Corse, qui encourage le développement de la pratique sportive en la rendant plus accessible pour tous et en favorisant l'encadrement et le développement associatif sur l'ensemble de la région ainsi que la formation des sportifs, soutient les objectifs de l'association Ligue Corse d'Echecs,*
- *Considérant que le projet initié et conçu par la Ligue Corse d'Echecs est conforme à son objet statutaire , qui a pour vocation de favoriser, de contrôler et de diriger la pratique du jeu d'échecs sur tout le territoire insulaire, tel que défini par les services du ministère de la Jeunesse et des sports,*
- *Considérant que le projet de l'association est conforme à son objet statutaire et qu'il répond à un intérêt public local,*



- *Considérant les pièces constitutives du dossier déposé auprès de la Collectivité Territoriale de Corse le 17 décembre 2013,*

## **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que la Collectivité Territoriale de Corse et l'association Ligue Corse d'Echecs s'assignent d'un commun accord.

La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à soutenir financièrement l'association Ligue Corse d'Echecs au titre de son programme prévisionnel d'activités pour l'année 2014.

La Ligue Corse d'Echecs s'engage particulièrement à créer la « Scola Corsa di l'ecellenza » - « Ecole Corse de l'excellence » composée d'un pôle de détection, d'un pôle d'excellence et d'un pôle complémentaire et à organiser un tournoi européen de jeunes.

### **ARTICLE 2 - MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

Une annexe à la présente convention précise le budget prévisionnel 2014 de l'association Ligue Corse d'Echecs ainsi que les autres financements attendus de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que les contributions financières dont l'association dispose.

### **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### ***3.1. Montant de la subvention***

Une subvention d'un montant de **245 000 euros** est attribuée à l'**association Ligue Corse d'Echecs**. Cette subvention, notifiée à l'association, est imputable sur les crédits inscrits au chapitre 933 - fonction 32 - compte 6574 - programme 4211F des budgets primitif et supplémentaire 2014 de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le versement de la subvention sera effectué au compte suivant sous réserve du respect, par l'association, des obligations mentionnées à l'article 3.3. :

**Association Ligue Corse d'Echecs**  
**2, rue du Commandant L'Herminier**  
**20200 BASTIA**  
**BANQUE : CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE**  
**Guichet BDF St Nicolas**  
**N° Compte : 12006 00030 30314178010 32**

#### ***3.2. Usage de la subvention***

La subvention accordée est destinée exclusivement à l'association Ligue Corse d'Echecs pour les missions d'intérêt général qui ont été fixées conjointement avec la Collectivité Territoriale de Corse.

L'association Ligue Corse d'Echecs s'engage à respecter toutes les règles légales qui régissent la vie des organismes subventionnés ; à ce titre, elle garantira la destination des fonds indiquée par la Collectivité Territoriale de Corse et se tiendra disponible pour fournir, conformément aux dispositions légales et réglementaires, toutes les pièces justifiant le bon emploi des fonds.

L'association **Ligue Corse d'Echecs**, bénéficiaire de crédits publics, veillera en particulier à utiliser fidèlement la subvention de la Collectivité Territoriale de Corse selon les dispositions du présent contrat.

### **3.3 Modalités de versement de la subvention**

La subvention annuelle sera versée au compte de l'association selon la procédure comptable en vigueur et les modalités ci-après:

- Un **premier versement d'un montant de 50 % de la subvention, soit 122 500 euros**, à la notification de la convention et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - Courrier de demande de versement d'un 1<sup>er</sup> acompte attestant de la réalisation des activités subventionnées,
  - Bilan annuel d'activités 2013,
  - programme prévisionnel d'activités du projet spécifique « scola corsa di l'ecellenza » 2014
  - note de présentation et budget prévisionnel de l'Ecole de l'Excellence et du tournoi européen des jeunes,
  - Budget prévisionnel 2014 de la Ligue Corse d'Echecs.
  
- Un **second versement d'un montant de 50 % de la subvention, soit 122 500 euros**, sous réserve de la production des pièces suivantes :
  - Rapport d'activité du projet spécifique « scola corsa di l'ecellenza » ;
  - Budget réalisé 2014 du projet spécifique « scola corsa di l'ecellenza » ;
  - Programme final d'activités 2014 ;
  - Comptes annuels 2013 (bilan /compte de résultat/ annexe) arrêtés au 31 décembre 2013, approuvés par l'organe statutaire compétent de l'association et certifiés conformes par son Président ou par le commissaire aux comptes, conformément à la loi n° 93/122 du 29 janvier 1993 ;
  - Factures acquittées et certifiées conforme par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes relatives à l'organisation de la manifestation sportive (tournoi européen de jeunes) soutenue par la Collectivité Territoriale de Corse.

### **3.4 Documents comptables et financiers**

L'association s'engage :

\* à fournir le **compte rendu financier** qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de l'association

Ligue Corse d'Échecs ou toute autre personne dûment habilitée et qui devra être déposé à la Collectivité Territoriale de Corse dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 ;

\* à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999, et à fournir les dits comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) approuvés par l'assemblée générale et certifiés conformes par le Président ou le commissaire aux comptes, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à la loi n° 93/122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

\* dans la mesure où elle est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, à transmettre également, à la Collectivité Territoriale de Corse, tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

\* à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité Territoriale de Corse - ou par une personne habilitée par elle à cet effet - de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **3.5 : Autres engagements**

L'association **Ligue Corse d'Échecs** communiquera sans délai à la Collectivité Territoriale de Corse copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 (extrait annexé) portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'association **Ligue Corse d'Échecs** informera également, la Collectivité Territoriale de Corse, en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

### **3.6 : Sanctions**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Collectivité Territoriale de Corse des conditions d'exécution, de la convention par l'association **Ligue Corse d'Échecs** et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 6, la Collectivité Territoriale de Corse peut suspendre, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## **ARTICLE 4 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION**

Au terme de la convention, l'association **Ligue Corse d'Echecs** remet dans un délai d'un mois à la Collectivité Territoriale de Corse un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Un contrôle, éventuellement sur pièces et sur place, est réalisé par la Collectivité Territoriale de Corse, en vue de vérifier l'ensemble.

En cas de besoin, un audit de gestion pourra être demandé à l'association ainsi que des bilans intermédiaires relatifs à son activité.

#### **ARTICLE 5 - EVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Collectivité Territoriale de Corse a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, sera effectuée sur la base, notamment, du compte rendu financier.

Elle portera sur :

- la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup>
- l'impact des actions et des interventions, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général
- les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette évaluation sera conduite par la Collectivité Territoriale de Corse. Elle débutera dans le courant du second semestre 2014 et pourra se poursuivre tout au long du déroulement des activités.

#### **ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa date de notification.

#### **ARTICLE 7 - SUBVENTIONS NON UTILISEES**

Les subventions de la Collectivité Territoriale de Corse non utilisées par l'association Ligue Corse d'Athlétisme seront restituées au compte de celle-ci.

#### **ARTICLE 8 - AVENANT A LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **ARTICLE 9 - RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas d'empêchement ou de circonstances exceptionnelles, la présente convention pourra être résiliée par l'association **Ligue Corse d'Echecs** par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant que de nouvelles actions ne soient engagées.

En cas d'inexécution des clauses du présent contrat ou de carences graves l'association **Ligue Corse d'Echecs** à en appliquer les modalités, la Collectivité Territoriale de Corse pourra décider de sa résiliation qui devient effective un mois après l'envoi à l'association **Ligue Corse d'Echecs** par le Président du Conseil Exécutif de Corse, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 10 - ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

En cas de désaccord persistant entre la **Collectivité Territoriale de Corse** et l'association **Ligue Corse d'Echecs**, le Tribunal administratif de Bastia sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Fait à Ajaccio, le  
*En double exemplaire*

**Le Président de l'association  
Ligue Corse d'Echecs,**

**Le Président du Conseil  
Exécutif de Corse,**

**Leonard BATTESTI**

**Paul GIACOBBI**











**AXES DE DEVELOPPEMENTS 2014**  
**Ligue Corse d'Echecs - Lega Corsa di Scacchi :**

**1. Formation des cadres**

**1.1 Formation d'Entraîneur**

**Actions mise en place :**

La Fédération Française des Echecs a structuré un ensemble complet de diplômes permettant de former les formateurs nécessaires à l'encadrement, au développement et à la pratique compétitive des Echecs : Diplôme d'Initiateur, Diplôme d'Animateur et Diplôme d'Entraîneur (DIFFE, DAFFE, DEFFE) . Ces diplômes sont remis aux candidats qui réussissent leurs examens théoriques, obtiennent leur moyenne à la rédaction de mémoire et sont titulaires d'attestations de stages pratiques. Ils confèrent à leur titulaire le droit d'animer des cours dans les établissements de l'Education nationale, d'entraîner les joueurs dans les clubs, ou de former de nouveaux initiateurs et animateurs.

L'augmentation du vivier de formateurs constitue un élément clé des enjeux quantitatifs et qualitatifs de notre ligue. Cela doit permettre la diffusion de la pratique des échecs en Corse et assurer un enseignement des Echecs, de l'initiation au perfectionnement, selon des programmes structurés dans le cadre de véritables écoles d'Echecs au sein de chaque club.

Au 31 décembre 2013 la ligue compte 26 animateurs diplômés de la Fédération Française des échecs 23 animateurs 1<sup>er</sup> degré, 1 éducateur, 1 professeur et 1 entraîneur.

En accompagnement de la hausse du nombre de licenciés, il est nécessaire d'accroître le nombre de formateurs diplômés, tous niveaux confondus et plus particulièrement les Entraîneurs 1er degré, spécialistes pour l'accession à la performance.

**Préparation au diplôme d'Entraîneur 1er degré de la Fédération Française des Echecs**

**Stage DEFFE 1 du 1er au 5 septembre 2014**

La Ligue organisera un stage DEFFE 1 à l'intention de tous ceux qui veulent devenir entraîneur Fédéral. Le contenu de ce stage est complet, le programme va dans le sens du « DEFFE 1 Nouvelle génération ».

À l'issue du stage, le candidat devra réussir aux 4 épreuves suivantes :

- Épreuve écrite fournie par la Direction de la Formation
- Séance d'entraînement
- Stage pratique
- Mémoire de stage pratique

Le règlement complet régissant ces épreuves se trouve dans le Livre de La Fédération et sur le site FFE : [www.echecs.asso.fr](http://www.echecs.asso.fr)

Horaires : du lundi 1<sup>er</sup> septembre au vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 18h chaque jour avec une pause à midi.

Lieu: Casa di I Scacchi, 2, rue du Commandant Lherminier à Bastia.  
Durée : entre 35 et 40 heures y compris l'examen oral et écrit (5 à 6 jours d'affilés)

### **Moyens humains :**

Le stage sera animé par un formateur expérimenté titulaire du DAFPE 3. Le nombre de place est limité à 20 stagiaires.

L'éventuel hébergement est à la charge du candidat.

### **Moyens financiers :**

Le coût de la formation environ 4 500 €. Cela comprend les frais de transport, d'hébergement et de restauration du formateur fédéral ainsi que sa rémunération. La Ligue prend à sa charge les repas pris en commun le samedi midi et le dimanche midi. L'inscription de 17 € est entièrement reversée à la FFE.

Aide fédérale à l'organisation : 50 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage

### **Résultats attendus :**

Des compétences de base sont incorporées dans les composantes de la formation et de l'évaluation offertes dans le cadre du DEFFE 1. Ces compétences de base sont : la pensée critique ; la transmission de valeurs ; la résolution de problème.

Ces compétences de base font partie intégrante des trois résultats génériques attendus, qui sont les suivants : la planification d'une séance d'entraînement; le soutien relatif à la compétition; l'élaboration d'un programme d'entraînement.

Ces résultats attendus peuvent être attribués aux entraîneurs travaillant avec des personnes de n'importe quel niveau dans n'importe quel environnement.

## **1.2 Formation régulière des animateurs salariés et vacataires de la ligue**

### **Actions mise en place :**

Poursuite du plan de formation élaboré de 2011 à 2013 à l'encontre des animateurs salariés et vacataires de la ligue corse des échecs.

Cette formation interne de haut niveau à la fois collective et individualisée doit permettre aux formateurs de la ligue :

- de consolider ou d'acquérir les techniques et les connaissances théoriques, pratiques et pédagogiques de haut niveau et de développer des outils pédagogique et méthodologique pour enseigner, entraîner, animer.
- entretenir les compétences (maîtriser les outils informatiques importants).

- de se préparer aux évolutions de leurs métiers ou de leurs fonctions.
- savoir diriger et animer sur le plan opérationnel une équipe et proposer toute mesure pouvant améliorer le fonctionnement sportif et la qualité des actions dont les animateurs ont la charge, mais aussi, développer et promouvoir le jeu d'échecs.

La formation destinée à un petit groupe permet un suivi individualisé. Les enseignements sont assortis d'un fort soutien porté aux actions d'acquisition informatisée.

Le parcours de formation visera à proposer des parcours individualisés et un suivi personnalisé pour les candidats en formation.

La formation se déroule sur une période de 10 mois (de mars à décembre 2014) pour un total de 1 420 heures de cours dispensées et un effectif de 13 personnes.

Elle devra permettre aux salariés de la ligue, d'apporter un champ de compétences autour d'un tronc commun comprenant 4 modules indispensables à la progression des stagiaires de la ligue.

Module 1 : L'animation en milieu scolaire méthodologie et élaboration de projet pédagogique (490 heures)

Module 2 : Préparation assistée par ordinateur (190 heures)

Module 3 : Formation échiquéenne - Cours théoriques d'échecs avec module d'analyse informatique (520 heures)

Module 4 : Ressources pour le formateur d'échecs / Comment fabriquer ses propres outils ? (190 heures)

Cette formation composée de 4 modules s'organise autour de 2 axes :

- Un parcours commun aux 13 salariés d'environ 540 h de formation.
- Des parcours individualisés et un suivi personnalisé pour chaque salarié de la ligue sur les régions d'Ajacciu, Bastia, Corte et Travu, qui inclut environ 65 heures de cours individuel par salarié en formation du soir, en fin de semaine, ou pendant les vacances scolaires.

Le nombre global d'heure donnée pour cette formation est de 1430 heures environ. (540 heures de formation collective et 845 heures de formation individualisée).

Le nombre d'heure de stage par salarié est de 605 heures environ. (540 heures de formation collective + 65 heures de formation individualisée).

La formation sera prolongée et complétée par des exercices pratiques et théoriques grâce au support de l'Internet.

**Moyens humains :**

Équipe pédagogique :

Jean Philippe Orsoni - Directeur de la ligue Corse des Échecs - Accueil Formation et rédactions des outils pédagogiques tout au long de l'action.

Akkhavanh Vilaisarn - Formateur de Haut Niveau, Entraîneur diplômé de la Fédération Française des Echecs. Chargé de la formation individuelle et collective.

Public bénéficiaire :

Animateurs salariés et vacataires de la ligue Corse d'Echecs.

Matériel et équipement pédagogique :

- Salle de cours collectif à Bastia (Casa di I Scacchi, 2 rue du Commandant Lherminier)
- Ordinateurs portables
- Vidéoprojecteur
- Logiciels échecs Chessbase 11, Fritz 12, Rybka.
- Accès Internet haut débit
- Jeux d'Echecs et échiquier mural
- Livres et manuels d'échecs

**Moyens financiers :**

Aide à l'action 2014 Direction de la formation de la CTC : 50 000 €

**Résultats attendus :**

À l'issue de cette formation à la fois collective et individualisée, les formateurs de la ligue seront en mesure de répondre à de nouvelles sollicitations qualitatives par une élévation du niveau de jeu, de meilleures connaissances théoriques, une plus grande diversité dans la partie pratique de leurs cours.

**2. Filière de haut niveau - Création d'une école de l'excellence****Actions mise en place :**

Depuis sa naissance en 1999 la ligue corse a initié 40 000 jeunes à la pratique des Echecs. La base de la pyramide est donc très large et permet d'élever le sommet. De très nombreux jeunes ont désormais atteint un niveau international. Parmi eux déjà plusieurs titres de champions ou vice-champions de France et même un vice-champion d'Europe. Mais cette élite insulaire doit désormais bénéficier de nouveaux moyens pour qu'elle s'élève encore plus haut sur la scène internationale et fasse ainsi rayonner notre île.

**Création di a « Scola corsa di l'Eccellenza » - « Ecole corse de l'Excellence »**

La création de cette école de l'excellence va servir cet objectif. Elle est composée d'un Pôle de détection, d'un pôle d'excellence et d'un pôle complémentaire.

La détection se déroule dans les écoles et les clubs, parmi des milliers d'enfants. La dizaine de jeunes talentueux sélections pour le pôle d'excellence bénéficient d'un encadrement de hauts niveaux avec deux Maîtres internationaux et deux Maîtres Fide. Des cours individuels, des participations à des compétitions internationales constituent l'essentiel de son activité. Le Pôle complémentaire s'adresse aux jeunes ayant un bon niveau et n'étant pas au Pôle d'excellence (une trentaine de jeunes).

## **2.1 Pôle de détection**

C'est un élément essentiel du dispositif. Travail sur le terrain des différents animateurs de la Ligue qui sont au contact de la masse : Création d'un pôle de détection dans chacun des clubs. Ce pôle de détection sera composé de 3 ou 4 enfants de moins de 10 ans, avec un travail en groupe de 2h par semaine (en plus de leurs cours habituels au club).

Le contenu et les objectifs sont fixés par le responsable des formateurs Akkha Vilaisarn.

## **2.2 Pôle d'excellence**

Le cœur du dispositif.

Entraîneurs : 4 entraîneurs mis à disposition.

L'entraînement en groupe en raison de 2h par semaine et l'entraînement en tête à tête entre 2h et 4h par semaine.

1) Public du « pôle d'excellence » : Une dizaine d'enfants de moins de 12 ans (petit poussin, poussin et pupille). Cela concerne des enfants capables d'être formés pour être champion de France (ou sur le podium).

2) Sélection des enfants du « pôle d'excellence » :

- Classement Elo
- Motivation et investissement
  1. de l'enfant (aimer les échecs, assiduité, sérieux, travail...)
  2. des parents (permettre à l'enfant de jouer un maximum de tournois en Corse, les championnats par équipes, les tournois internes, des tournois à l'extérieur, privilégier les stages de haut-niveau lors des vacances scolaires, s'engager à aller aux championnats de France...)
- Résultats dans les différents tournois
- Potentiel de l'enfant : Progression lors de la saison en cours, l'enfant est-il en 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup> année de sa catégorie ? ...

La constitution du « pôle espoir » est revue chaque saison en fonction des résultats des joueurs.

## **2.3 Pôle complémentaire**

Cela concerne des jeunes ayant un bon niveau mais ne faisant pas partie du « pôle d'excellence ».

L'idée est de donner un entraînement à ces jeunes afin de maintenir un bon niveau.

Ces jeunes seront divisés en 2 groupes : 1) « 1 600 -1 800 » et 2) « plus de 1 800 ».

L'entraînement régulier se fera en groupe restreint avec Akkha Vilaisarn, Michael Massoni, Pierluigi Piscopo, François Brethes et certains entraîneurs de la ligue.

L'entraînement ponctuel pourra être sous forme de stages sur des week-ends avec un Maître ou un Grand-Maître.

Ce « pôle complémentaire » permettra justement d'élever le niveau des joueurs, plus jeunes, du « pôle d'excellence ».

#### **2.4 Fonctionnement du « pôle d'excellence »**

Entraînement en groupe : 2h par semaine (notions de stratégie, connaissances générales.

Entraînement en tête à tête : entre 2h et 4h par semaine (travail en profondeur, constitution d'un répertoire d'ouverture ...).

Budgétiser les besoins matériels : Achat de livres, de logiciel (chessbase...), matériel informatique (ordinateur...), vidéo projection ...

#### **Stages de haut niveau**

Stages d'une semaine en immersion pour une vingtaine de jeunes du « pôle d'excellence » complété parfois par le « pôle de détection » et le « pôle complémentaire ».

2 stages prévus :

- Le 1<sup>er</sup> stage du 22 au 26 février 2014 à Savaghju
- Le 2<sup>ème</sup> stage à une date restant à définir

Lieu : Centre PEP de Savaghju à Vivariu

Formateurs: Les journées seront encadrées par 4 entraîneurs mis à disposition.

Pour la pratique des Echecs une salle polyvalente de 60m<sup>2</sup> et une salle de classe sont mis à disposition. Le terrain de 4 hectares se situe à 800m d'altitude entre la route nationale et la voie de chemin de fer. Il est situé idéalement à mi-chemin entre Ajaccio et Bastia.

Chaque formateur prendra en charge un groupe de cinq élèves, de niveau homogène, durant les 5 journées de stage. La composition des groupes et le contenu des cours sera communiqué prochainement.

Ces stages permettront notamment de préparer au mieux les échéances à venir (championnat de France ...).

## **Stages sur un week-end avec un Grand-Maître**

Stages avec un intervenant extérieur (coach sportif, psychologue du sport et plus particulièrement du sport-échecs...)

Ces différents stages sont à budgétiser : déplacement, logement, repas, intervention des intervenants extérieurs (GMI ...).

## **Tournois**

Les tournois sont incontournables car si la pratique n'est pas une condition suffisante quant à la progression des enfants, elle est une condition nécessaire.

- Participation à un maximum de tournois rapides en Corse
- Participations à tous les opens en Corses (open d'Ajaccio, Tournoi d'été du CCC...)
- Jouer les championnats par équipes
- Jouer les tournois internes dans les clubs.
- Opens à l'extérieur de la Corse (au moins 2 fois par an) :
- Open International de Capelle la Grande (Nord) du 1er au 8 mars 2014
- Open International d'été restant à déterminer.

Les opens extérieurs à la Corse sont budgétisés : déplacement, logement, repas ...

## **Charte avec les parents**

Un contrat passé avec les parents. Cela concerne :

- leur investissement (participation de leurs enfants à différents tournois, privilégier les stages de haut-niveau lors des vacances scolaires, participation aux championnats de France...).
- leur bonne conduite

## **2.5- Le suivi ponctuel et le tutorat**

### **Suivi ponctuel**

La Ligue proposera un suivi individualisé et collectif selon le niveau des joueurs afin d'optimiser leur préparation autour de stages de proximité ainsi que d'aides individualisées pour des stages de « haut niveau ». Ce nouveau dispositif devra faciliter plus encore la qualité des résultats et instaurer une culture de Haut Niveau aux jeunes joueurs.

Pour ce faire, partant d'un potentiel, nous identifierons 4 profils de joueurs dans la Ligue.

- Fort potentiel Elite (FPE) qui concernera les joueurs Internationaux Senior et Jeune (compétitions majeures), podium France Jeunes.
- Fort Potentiel Jeune Elite (FPJE) qui concernera les joueurs podium championnat de corse jeune, 8 premiers au championnat de France.



- Potentiel Jeune Elite (PJE) qui concernera les joueurs qualifiés individuellement au championnat de France jeunes. Potentiel Elite (PE) qui concernera les joueurs qualifiés individuellement à la finale du championnat de Corse jeunes.

## **Tutorat**

C'est une approche de terrain, une approche pragmatique de l'entraînement. Cet aspect est primordial.

Le tutorat est évidemment encadré par « a scola corsa di l'eccellenza » et le contenu, supervisé par l'entraîneur principal, Akkha Vilaisarn.

Chaque jeune joueur du « pôle d'excellence » est suivi par un joueur à 1 800 elo et plus (avec dérogation possible), ce dernier lui servant de tuteur. Le rôle du tuteur est de jouer d'une façon régulière avec son élève (en club ou sur internet), d'analyser les parties de ce dernier, le préparer contre des adversaires potentiels...

Le tutorat est fondé sur le bénévolat. Toutefois il faut budgétiser par exemple un déplacement d'un tuteur lors d'un tournoi important (championnat de France) car concernant les enfants du « pôle espoir » la relation privilégiée du compétiteur d'avec son tuteur est un moteur essentiel quant à son résultat sportif.

Ce dispositif de suivi validé par le Comité Directeur nous permettra d'agir sur 3 objectifs :

- Créer une cohésion et une identité régionale
- Acquérir des savoir-faire techniques aux joueurs
- Valider des apprentissages en situation de compétition

## **Moyens humains**

### **Pôle d'excellence :**

12 enfants de moins de 12 ans sélectionnés

4 Entraîneurs :

Akkhavanh Vilaisarn Maitre Fide, Professeur de la Fédération Française des Échecs  
Pierluigi Piscopo, Maitre International Entraîneur de la Fédération Italienne d'Échecs  
François Brethes, Maitre Fide, Entraîneur 1er degré de la Fédération Française des Échecs

Michael Massoni, Maitre International, Animateur 1er degré de la FFE

### **Pôle de détection**

40 enfants de moins de 10 ans.

10 animateurs salariés de la ligue

### **Pôle complémentaire**

20 jeunes de moins de 16 ans

L'entraînement régulier se fera en groupe restreint avec les entraîneurs du pôle d'excellence et certains entraîneurs de la ligue.

### **Moyens financiers :**

Budget de fonctionnement de l'action : 100 000 €

Aide CTC : 50 000 €

Partenaires privés : 20 000 €

Mécénats : 20 000 €

### **3 . Détection et perfectionnement des jeunes**

En marge de l'école d'Excellence, chaque semaine, pas moins de 130 h d'enseignement au jeu d'échecs sont dispensées, dans les différents clubs de l'île, par les formateurs salariés ou bénévoles de la ligue.

De nouveaux cours ont été programmés à Aiacciu (Cauro, club Alata et Afa), dans le grand Sud (Sartène, Propriano, Sollacaro), dans la région bastiaise (Biguglia et Lucciana), Corte (Suaps) et en Balagne (Calvi et Calenzana).

<b>Club</b>		<b>Lieu - Horaires</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Cours*</b>
Corsica Club	Chess	Bastia - Lundi 16h30-17h30	Michael Massoni	Collectif niv2
Corsica Club	Chess	Bastia - Mardi 17h-18h	Boris Brunel	Collectif niv 1
Corsica Club	Chess	Bastia - Mardi 17h00-18h	Jean-Philippe Orsoni	Collectif niv 2
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 10h-11h	Kevin Alliot	Collectif niv 2
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 9h-11h00	Boris Brunel	Collectif niv 1
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 10h-12h	Jean-Marie Mariotti	Collectif niv 3
Corsica Club	Chess	Bastia -Mercredi 11h-12h	Boris Brunel	Collectif niv 3
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 10h-12h	Akha Vilaisarn	Individuel niv 3
Corsica Club	Chess	Furiani - Mercredi 9h-10h	Didier Rataud	Baby Chess
Corsica Club	Chess	Furiani - Mercredi 10h-12h	Didier Rataud	Collectif niv.1
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 14h-15h	Boris Brunel	Collectif niv 1
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 14h-15h	Jean-Philippe Orsoni	Collectif niv 2
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 15h-17h	Jean-Philippe Orsoni	Collectif niv 3
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 15h-17h	Akha Vilaisarn	Collectif niv 4
Corsica Club	Chess	Biguglia - Mercredi 14h-17h	Didier Rataud	Collectif niv1 et 2

Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 18h30-20h	Jean-Marie Mariotti	Collectif niv 2 et 3
Corsica Club	Chess	Bastia - Mercredi 18h30 -20h	Michael Massoni	Collectif niv 4
Corsica Club	Chess	Bastia - Vendredi 17h30-19h	Akkha Vilaisarn	Individuel niv 4
Corsica Club	Chess	Bastia - Jeudi 17h00-18h30	Jean-Philippe Orsoni	Collectif niv 2 et 3
Corsica Club	Chess	Lucciana - Mardi 17h-18h	Didier Rataud	Collectif niv 1 et 2
Club du Fiumorbu		Travo - Jeudi 17h30-19h	Akkha Vilaisarn	Collectif niv 3
Club du Fiumorbu		Travo - Lundi 16h30-17h30	Marie-Noëlle Stolfi	Collectif niv 1
Club du Fiumorbu		Ghisonaccia - Jeudi 16h30-17h30	Marie-Noëlle Stolfi	Collectif niv 2
Club du Fiumorbu		Travo - Mercredi 14h-16h	Marie-Noëlle Stolfi	Collectif niv 2 et 3
Balagna Club	Chess	Calvi - Lundi 17h-19h	Gérald Murcia	Collectif niv 1 et 2
Balagna Club	Chess	Calenzana - Vendredi 16h30-18h	Gérald Murcia	Collectif niv 1 et 2
Club de Casinca		Folleli - Samedi 16h-18h	Philippe Lorenzi	Collectif niv 1 et 2
Club du Golo		Ponte-Leccia - Mardi 17h-18h30	Alain Costa	Collectif niv 1
Club du Golo		Ponte-Leccia - Mardi 18h30-19h30	Piotr Szymanski	Collectif niv 3
Club du Golo		Ponte-Leccia - Vendredi 17h-18h30	Alain Costa	Collectif niv 2
Tour du Nebbiu		Saintt Florent - Lundi 16h30-18h00	Jean-Marie Mariotti	Collectif niv 2
Tour du Nebbiu		Murato - Jeudi 17h-18h	Gérald Murcia	Collectif niv 1 et 2
Tour du Nebbiu		Oletta - Jeudi 17h-18h30	Gerald Murcia	Collectif niv 1 et 2
Scacchera Pazzu	'llu	Porto-Vecchio - Mardi 17h-18h30	François Brethes	Collectif niv 1 et 2
Scacchera Pazzu	'llu	Porto-Vecchio- Mercredi 14h-18h30	François Brethes	Collectif niv 1 et 3
Scacchera Pazzu	'llu	Lévie - Jeudi 17h -19h	François Brethes	Collectif niv 2
Scacchera Pazzu	'llu	Cala Rossa – Vendredi 19h-21h	François Brethes	Collectif niv 3
Echiquier Sud	Grand	Propriano - Mardi 16h30-18h	Marta Motor	Collectif niv 2
Echiquier Sud	Grand	Sartène - Mercredi 14h-15h	Marta Motor	Collectif niv 1
Echiquier Sud	Grand	Sartène - Mercredi 15h-16h30	Marta Motor	Collectif niv 2
Echiquier Sud	Grand	Sollacaro - Jeudi de 16h45-18h	Guillaume Paoli	Collectif niv 1 et 2

I Scacchi di U Centru	Corte Suaps - Lundi 18h-20h	Akkha Vilaisarn	Collectif niv 2 et 3
I Scacchi di U Centru	Corte - Mardi 17h-18h30	Saveriu Battesti	Collectif niv 1
I Scacchi di U Centru	Corte - Mardi 17h-18h30	Guillaume Gerandi	Collectif niv 2
I Scacchi di U Centru	Corte - Mercredi 17h30-19h30	Guillaume Gerandi	Collectif niv 2
I Scacchi di U Centru	Corte - Mercredi 14h30-15h30	Saveriu Battesti	Collectif niv 1
I Scacchi di U Centru	Corte - Mercredi 15h30-16h30	Saveriu Battesti	Collectif niv 2
Echecs Ajaccien Club	Cauro - Lundi - 15h30-16h30	Guillaume Paoli	Collectif niv 1
Echecs Ajaccien Club	Alata - Mardi 17h-18h	Marc Bernardin	Collectif niv1 et 2
Echecs Ajaccien Club	Alata - Mercredi 14h-17h	Marc Bernardin	Collectif niv1 et 2
Echecs Ajaccien Club	Alata - Mercredi 10h00-12h00	Marc Bernardin	Collectif niv1 et 2
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Mardi 17h-19h	Dominique Bellicou	Collectif niv1 et 2
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Mardi 17h00-19h	Gregory Bicchierai	Collectif niv3
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Mercredi 14h-15h	Dominique Bellicou	Collectif niv2
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Mercredi 15h-16h	Guillaume Paoli	Collectif niv 1
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Mercredi 15h-16h	Gregory Bicchierai	Collectif niv2
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Vendredi 19h-21h	PierLuigi Piscopo	Collectif niv4
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Samedi 14h-15h	Guillaume Paoli	Collectif niv1 et 2
Echecs Ajaccien Club	Ajaccio - Samedi 15h-19h	PierLuigi Piscopo	Analyses niv 3 et 4

Niveau 1 : pour débutants, découverte et apprentissage du jeu.

Niveau 2 : pour ceux qui font de la compétition et qui savent déjà jouer.

Niveau 3 : pour les joueurs classés faisant de la compétition

Niveau 4 : pour les espoirs et les joueurs très confirmés.

### Autres stages collectifs

- 2 et 3 janvier 2014 Calvi :

Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 8 à 12 ans (G. Murcia)

- 24 au 28 février 2014 Aiacciu : Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 6- 10 ans et 11-14 ans (D. Bellicou)
- 24 au 28 février 2014 Afa : Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 6- 12 ans (M. Bernardin)

- - 24 au 28 février 2014 Corte : Stage pour jeunes joueurs débutants (S. Battesti)
- 24 au 28 février 2014 Bastia : Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 6-10 ans (D. Rataud) 11-16 ans niv 3 (B. Brunel)
- 24 au 26 février 2014 Monticello : Stage niv 1 et 2 pour jeunes de 8 à 12 ans (G. Murcia)
- 3 au 7 mars 2014 Aiaccio : Stage niv 3 pour jeunes de 11-16ans (G. Bicchierai)
- 3 et 4 mars 2014 Porto-Vecchio - Stage niv 1 et 2 pour enfants de 8 à 12 ans (M. Motor)
- 6 et 7 mars 2014 : Bunifaziu - Stage niv 1 et 2 pour enfants de 8 à 12 ans (M. Motor)
- 28 et 29 avril 2014 : Calvi - Stages niv 1 et 2 pour enfants de 8 à 12 ans (G. Murcia)
- 28 avril au 2 mai 2014 : Bastia - Stages niv 1 et 2 pour jeunes de 8-14 ans (D. Rataud, B. Brunel)
- 28 avril au 2 mai 2014 : Aiacciu - Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 6-10 ans et 11-14 ans (D. Bellicou)
- 28 avril au 2 mai 2014 : Aiacciu : Stage niv 1 pour jeunes de 6-10 ans (G. Paoli)
- 28 avril au 2 mai 2014 : Afa : Stage niv 2 et 3 pour jeunes de 6-12 ans (M. Bernardin)
- 28 avril au 2 mai 2014 : Aiacciu : Stage niv 3 pour jeunes de 11-16ans (G. Bicchierai)
- 6 au 11 mai 2014 : Porticcio (Open International de Porticcio) : Entraînements et analyses de parties pour les jeunes. Plusieurs formateurs de la ligue seront présents pour encadrer les enfants participants à l'Open.
- 28 juin au 4 juillet 2014 Open d'Eté du Corsica Chess Club- Stage de préparation tous les jours de l'open de 14h à 17h (J.P Orsoni, G. Murcia, B. Brunel)
- 29 au 31 octobre 2014 : Aiacciu: Stage niv 2 pour jeunes de 6-12 ans (D. Bellicou)
- 29 au 31 octobre 2014 : Aiacciu: Stage niv 1 pour jeunes de 6-10 ans (G. Paoli)
- 29 au 31 octobre 2014 : Aiacciu: Stage niv 3 pour jeunes de 12-16 ans (G. Bicchierai)
- 29 au 31 octobre 2014 : Bastia: Stage niv 1 pour jeunes de 8-12 ans (D. Rataud)
- 29 au 31 octobre 2014 : Bastia: Stage niv 2 pour jeunes de 8-14 ans (B. Brunel)
- 29 au 31 octobre 2014 : Bastia: Stage niv 3 pour jeunes de 12-16 ans (M. Massoni)
- 26 au 30 décembre 2014 Travo : Tournoi de parties longues et stages pour enfants débutants (M.N Stolfi)
- 22 et 23 décembre 2014 Sartene : Stages pour enfants débutants (M. Motor)
- 26 au 30 décembre 2014 Alata : Stages pour enfants débutants (M. Bernardin)
- 26 au 30 décembre 2014 Bastia : Stages pour enfants confirmés (B. Brunel et J.P Orsoni)
- 26 au 30 décembre 2014 Ajaccio : Stages pour jeunes confirmés (D. Bellicou et G. Bicchierai)
- 26 au 30 décembre 2014 Open de Bastia - Encadrement et analyse des parties (A.Vilaisarn, M. Massoni)
- 26 au 30 décembre 2014 Corte : Tournoi de parties longues. Stage pour jeunes et adultes (S Battesti)
- 26 au 30 décembre 2014 Ajaccio : Stage pour jeunes et adultes (D. Bellicou et Gregory Bicchierai)
- 27 et 28 décembre 2014 : Oletta : Stage pour jeunes de 8 à 12 ans (G. Murcia)

**Moyens Humains :**

20 entraîneurs, 900 enfants, 120h d'enseignements dispensés/sem sur l'ensemble du territoire

10 entraîneurs, 300 enfants pour les autres stages collectifs.

**Moyens financiers :**

Budget de l'action 20 000 €

**4. Formation des arbitres****4.1 Situation de l'arbitrage en Corse**

Au 31 décembre 2013 la ligue compte 40 arbitres répartis de la manière suivante :

<b>Titre</b>	<b>Nombre</b>
Arbitre Jeune	4
Arbitre Fédéral 4	26
Arbitre Fédéral 3	4
Arbitre Fédéral 2	3
Arbitre Fide	1
Arbitre International	2
Total	40

**Modalités d'obtention des titres d'arbitre**

Pour obtenir les titres d'arbitre, des stages et des examens sont à passer :

- Arbitre Jeune : suivre un stage AJ et obtenir les examens pratiques et théoriques
- Arbitre Fédéral 4 : suivre un stage S4 et obtenir les examens pratiques et théoriques
- Arbitre Fédéral 3 : suivre un stage S3 et obtenir les examens pratiques et théoriques
- Arbitre fédéral 2 : suivre un stage S2 et obtenir les examens pratiques et théoriques Arbitre
- FIDE : suivre le séminaire FIDE, obtenir et les examens pratiques et théoriques

Les arbitres doivent suivre un stage tous les 4 ans (formation continue ou stage pour obtenir un titre d'arbitre supérieur.

**4.2 Les stages et les examens organisés dans la ligue durant la saison sportive 2013/2014****Actions mise en place :****Stage S4/ AJ et Formation Continue à Bastia**

Un stage de formation pour la Haute Corse sera programmé à la Casa di I Scacchi de Bastia **les 8 et 9 mars 2014.**

Chaque arbitre titré doit suivre cette formation continue (à défaut d'un autre stage de niveau supérieur ou équivalent ou de l'obtention d'un titre d'Arbitre Fédéral) tous les 4 ans. S'il n'a pas suivi de stage à l'issue de la saison sportive du terme des 4 ans, il deviendra un Arbitre Inactif, n'ayant plus le droit d'exercer. Aussitôt le stage de FC effectué l'arbitre inactif devient actif. Ce séminaire sera couplé à un stage d'Arbitre Jeune.

**Ce stage AJ**, d'une durée de 16 heures (2 jours), est essentiellement axé sur l'enseignement des **règles du jeu**. S'y ajoutent un cours portant sur la philosophie de l'arbitrage, le règlement intérieur de la D.N.A. et les compétitions jeunes.  
Arbitre formateur : **Cyril Humeau**

A terme, il offrira la possibilité au club de Haute Corse de gérer de manière « autonome » les tournois les plus importants, sans solliciter systématiquement des arbitres extérieurs, et faciliterait dans le même temps l'obtention, de la part des candidats au titre d'arbitre, des attestations de stage pratiques.

### **Stage S3 à Bastia**

Un autre stage de formation sera programmé à la Casa di I Scacchi de Bastia, **les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2014**. Pour suivre la formation il faut que le stagiaire soit titulaire d'un titre d'AF4, qu'il a préparé (dans le cadre d'un stage homologué par le DNA) et obtenu en plus l'UV2 et l'UV3.

### **Examens**

#### **Examens nationaux AF4, AF3 et AJ :**

Ces sessions d'examens fédérales ont lieu 3 fois par an à Bastia et Ajaccio :  
22 mars 2014  
28 juin 2014  
Novembre 2014 (Date pas encore déterminée)

**Examens informatisés** : La ligue organisera une session d'examens informatisés le 9 mars à la Casa di I Scacchi de Bastia

#### **Moyens Humains :**

1 arbitre formateur  
Stage S4/Aj limité à 16 stagiaires  
Stage S3 limité à 12 stagiaires

#### **Moyens financiers :**

Le coût des 2 formations S4/Aj et S3 est d'environ 3 000 €. Cela comprend les frais de transport, d'hébergement et de restauration du formateur fédéral ainsi que sa rémunération. La Ligue prend à sa charge les repas pris en commun.

Aide fédérale de 20 € par stagiaire.

### **Résultats attendus :**

Cette session de formation permettra à terme aux bénéficiaires d'acquérir ou de maintenir un bon niveau de connaissance des procédures par :

- La maîtrise de l'arbitrage régional
- La juste appréciation du rôle de l'arbitre
- Une approche plus technique des procédures (homologations des différents tournois..)
- Une plus grande célérité dans le traitement des dossiers

Et enfin, apte à travailler avec une Institution d'arbitrage telle que la Direction Nationale d'Arbitrage.

### **5. Développement (création de clubs, actions de promotion...)**

#### **Actions mise en place :**

- **Développer des outils pédagogiques :**

- mensuel d'information et de promotion « Scaccanate » distribué gratuitement aux 7 000 scolaires bénéficiant de l'enseignement des échecs
- manuels pour tous niveaux de jeu

- **Promouvoir la Langue Corse et le Bilinguisme :**

La ligue Corse est totalement engagée dans cette dynamique au service du développement de la langue corse. Elle s'associe pleinement aux projets initiés tant par la CTC que par le Rectorat ou le monde associatif.

Signataire de la « Charte pour la langue corse », la ligue Corse s'engage pour 2014 à :

- Publier un manuel d'échecs bilingue pour 2014.
- Publier 10 numéros bilingues du mensuels Scaccanate diffusé gratuitement à 7 000 exemplaires à l'ensemble des jeunes bénéficiant d'une heure d'enseignement des Echecs dans le temps scolaire.
- Organiser, des stages bilingues de perfectionnement aux Echecs dans le Case di I Scacchi de Bastia et Corti pendant le mois de juillet (9 au 31), mais aussi une semaine pendant les vacances de Noël et enseigner les échecs en langue corse dans certaines classes bilingues.

- **Promotion et Communication vers le grand public**

L'activité échiquéenne est toujours autant couverte. Bien sûr à l'occasion de grands événements mais aussi dans les pages locales. La plupart des clubs savent bien exploiter leur activité. **La communication via des flyers**, des affiches nous permet d'atteindre un large public et de mobiliser en particulier les scolaires.

- **Création et développement d'un site web d'initiation et de perfectionnement.** La philosophie de notre démarche nous donne un temps



d'avance pour mettre en place un site unique, car les sites échiquéens sont tous élitistes. Nous avons de grandes perspectives en la matière.

Ce site constituera également un formidable outil pédagogique pour nos jeunes licenciés, leur permettant à travers des jeux, des exercices, les commentaires de parties et le streaming de grandes compétitions, de faire de grands progrès.

### **Moyens humains :**

- Développer des outils pédagogiques:1 salarié
- Promouvoir la Langue Corse et le Bilinguisme : 3 formateurs à temps partiel et un bénévole
- Promotion et Communication vers le grand public : 1 salarié
- Création et développement d'un site web d'initiation et de perfectionnement : 3 salariés à temps partiels

### **Moyens financiers :**

- Développer des outils pédagogiques- budget : 22 000 €
- Promouvoir la Langue Corse et le Bilinguisme - budget : 30 000 €
- Promotion et Communication vers le grand public - budget : 8 000 €
- Création et développement d'un site web d'initiation et de perfectionnement : 3 salariés à temps partiels : 60 000 €

### **Résultats attendus :**

D'une manière générale, le plan d'action pour 2014, sera de :

- Impulser l'aide au développement des clubs à travers la mise à disposition de dossiers de promotion
- valoriser les bénévoles de nos structures
- favoriser l'épanouissement professionnel de nos salariés
- mise à disposition d'une base documentaire technique et pédagogique pour les clubs
- développer la connaissance des outils et procédures dans les structures
- création d'un site d'apprentissage et de perfectionnement pour les affiliés

Et il convient de développer notre stratégie de communication en :

- renforçant et fidélisant des partenaires sur la mandature,
- organisant des manifestations d'envergure dans un souci de rentabilité,
- dynamisant notre communication externe vers le public et les partenaires.

Certifié sincère et véritable,

Le président :



## **ACTION 2014**

### **« Scola corsa di l'Eccellenza » - « Ecole corse de l'Excellence »**

#### **Objectifs du projet :**

Depuis sa naissance en 1999 la ligue corse a initié 40 000 jeunes à la pratique des Echecs. La base de la pyramide est donc très large et permet d'élever le sommet. De très nombreux jeunes ont désormais atteint un niveau international. Parmi eux déjà plusieurs titres de champions ou vice-champions de France et même un vice-champion d'Europe. Mais cette élite insulaire doit désormais bénéficier de nouveaux moyens pour qu'elle s'élève encore plus haut sur la scène internationale et fasse ainsi rayonner notre île.

La création de cette école de l'excellence va servir cet objectif. Elle est composée d'un Pôle de détection, d'un pôle complémentaire et d'un pôle d'excellence.

La détection se déroule dans les écoles et les clubs, parmi des milliers d'enfants.

Le Pôle complémentaire s'adresse aux jeunes ayant un bon niveau et n'étant pas au Pôle d'excellence (une trentaine de jeunes).

La dizaine de jeunes talentueux sélectionnés pour le pôle d'excellence bénéficie d'un encadrement de haut niveau avec deux Maîtres internationaux et deux Maîtres Fide.

Des cours individuels, des participations à des compétitions internationales constituent l'essentiel de son activité.

#### **Description de l'action :**

##### **1. Pôle de détection :**

C'est un élément essentiel du dispositif. Travail sur le terrain des différents animateurs de la Ligue qui sont au contact de la masse : Création d'un pôle de détection dans chacun des clubs. Ce pôle de détection sera composé de 3 ou 4 enfants de moins de 10 ans, avec un travail en groupe de 2h par semaine (en plus de leurs cours habituels au club).

Le contenu et les objectifs sont fixés par le responsable des formateurs Akkha Vilaisarn.

##### **2) Pôle complémentaire :**

Cela concerne des jeunes ayant un bon niveau mais ne faisant pas partie du « pôle d'excellence ».

L'idée est de donner un entraînement à ces jeunes afin de maintenir un bon niveau.

Ces jeunes seront divisés en 2 groupes : 1) « 1 600-1 800 » et 2) « plus de 1 800 ».

L'entraînement régulier se fera en groupe restreint avec Akkha Vilaisarn, Michael Massoni, Pier Luigi Piscopo, François Brethes et certains entraîneurs de la ligue.

L'entraînement ponctuel pourra être sous forme de stages sur des week-ends avec un Maître ou un Grand-Maître.

Ce « pôle complémentaire » permettra justement d'élever le niveau des joueurs, plus jeunes, du « pôle d'excellence ».

### **3) Pôle d'excellence :**

#### **Le cœur du dispositif.**

Entraîneurs : 4 entraîneurs mis à disposition.

L'entraînement en groupe en raison de 2h par semaine et l'entraînement en tête à tête entre 2h et 4h par semaine.

**Public du « pôle d'excellence » :** Une dizaine d'enfants de moins de 12 ans (petit poussin, poussin et pupille). Cela concerne des enfants capables d'être formés pour être champion de France (ou sur le podium).

#### **Sélection des enfants du « pôle d'excellence » :**

- Classement Elo
- Motivation et investissement 1. de l'enfant (aimer les échecs, assiduité, sérieux, travail ...)
- 2. des parents (permettre à l'enfant de jouer un maximum de tournois en Corse, les championnats par équipes, les tournois internes, des tournois à l'extérieur, privilégier les stages de haut-niveau lors des vacances scolaires, s'engager à aller aux championnats de France...)
- Résultats dans les différents tournois
- Potentiel de l'enfant : Progression lors de la saison en cours, l'enfant est-il en 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>e</sup> année de sa catégorie ? ...

La constitution du « pôle espoir » est revue chaque saison en fonction des résultats des joueurs.

#### **Entraînement du « pôle d'excellence » :**

- Entraîneurs : 4 entraîneurs mis à disposition.
- Entraînement en groupe : 2h par semaine (notions de stratégie, connaissances générales ...).
- Entraînement en tête à tête : entre 2h et 4h par semaine (travail en profondeur, constitution d'un répertoire d'ouverture ...)

Budgétiser les besoins matériels : Achat de livres, de logiciel (chessbase...), matériel informatique (ordinateur...), vidéo projection ...

#### **Stages de haut niveau :**

- Stages d'une semaine en immersion pour le « pôle d'excellence » complété parfois par le « pôle de détection » et le « pôle complémentaire ».

Ces stages permettront notamment de préparer au mieux les échéances à venir (championnat de France ...).

- Stages sur un week-end avec un Grand-Maître.
- Stages avec un intervenant extérieur (coach sportif, psychologue du sport et plus particulièrement du sport-échecs...)

Ces différents stages sont à budgétiser : déplacement, logement, repas, intervention des intervenants extérieurs (GMI ...).

### **Tournois :**

Les tournois sont incontournables car si la pratique n'est pas une condition suffisante quant à la progression des enfants, elle est une condition nécessaire.

- Participation à un maximum de tournois rapides en Corse
- Participations à tous les opens en Corses (open d'Ajaccio, Tournoi d'été du CCC...)
- Jouer les championnats par équipes
- Jouer les tournois internes dans les clubs.
- Opens à l'extérieur de la Corse (au moins 2 fois par an) : hiver et été par exemple.

Les opens extérieurs à la Corse sont budgétisés : déplacement, logement, repas ...

### **Tutorat :**

C'est une approche de terrain, une approche pragmatique de l'entraînement. Cet aspect est primordial.

Le tutorat est évidemment encadré par « a Scola Corsa di l'Eccellenza » et le contenu, supervisé par l'entraîneur principal, Akkha Vilaisarn.

Chaque jeune joueur du « pôle d'excellence » est suivi par un fort joueur, ce dernier lui servant de tuteur. Le rôle du tuteur est de jouer d'une façon régulière avec son élève (en club ou sur internet), d'analyser les parties de ce dernier, le préparer contre des adversaires potentiels...

Le tutorat est fondé sur le bénévolat. Toutefois il faut budgétiser par exemple un déplacement d'un tuteur lors d'un tournoi important (championnat de France des jeunes) car concernant les enfants du « pôle espoir » la relation privilégiée du compétiteur avec son tuteur est un moteur essentiel quant à son résultat sportif.

### **Tenue :**

Tenues « Scola di l'Eccellenza » pour les enfants et les entraîneurs du « pôle d'excellence » : T-shirt, polo, survêtement...

### **Charte avec les parents :**

Un contrat passé avec les parents. Cela concerne :

- leur investissement (participation de leurs enfants à différents tournois, privilégier les stages de haut-niveau lors des vacances scolaires, participation aux championnats de France...).
- leur bonne conduite

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achats</b>	<b>8 000</b>	<b>70 - vente de marchandises, produits finis, prestations de service</b>	
Prestations de services :		Partenaires privés	<b>20 000</b>
Achats Matières et fournitures :	8 000		
Autres fournitures :		<b>74 - Subventions</b>	<b>83 000</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>		Etat	
Entretien et réparation		Collectivité Territoriale de Corse ( Direction des Sports)	<b>50 000</b>
Location mobilières et immobilières :		Conseil Général :	
Assurances		2A :	
Documentation :		2B :	
Divers :		Communes ou Intercommunalité	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>27 500</b>	Autres établissements publics	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Aides privées : Mécénats	<b>30 000</b>
Publicité, publication		L'Agence de Service et de paiement (ex CNASEA- Emplois aidés)	
Frais de missions et de réception	10 000	Dont cotisations, dons manuels, ou legs	
Frais de déplacements, hébergement	17 500		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>3 231</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	
Impôts et taxes sur rémunération	2 743		
Autres impôts et taxes	488		
<b>64 - charges de personnel</b>	<b>61 269</b>		
Salaires bruts des personnels	49 030		
Charges patronales	12 239		
Autres charges de personnel			
<b>65- autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 - charges financières</b>			
<b>67 - charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - dotation aux amortissements</b>		<b>78 - reports</b> (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
<b>Total des charges</b>	<b>100 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>100 000</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		<b>Produits indirects</b>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat prestations en nature, dons en nature, etc...	
Personnel bénévole		Bénévolat	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>100 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>100 000</b>

### BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2014

**Création de la « Scola corsa di l'Eccellenza » - « Ecole corse de l'Excellence »**



LEGA CORSA DI SCACCHI

## ACTION 2014

### **Tournoi Européen des jeunes - Ghjustra Europea di i Giovani**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

#### **Objectifs du projet :**

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme d'activité 2014 et du projet socio-éducatif de la Ligue Corse des Échecs : Tournois Européen des jeunes et Finales des championnats académiques de Haute Corse.

L'opération vise deux objectifs principaux :

- Organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du tournoi européen des jeunes- Ghjustra Europea di i giovani. Ce tournoi est organisé en synergie avec la grande finale du championnat académique. Ce grand tournoi européen des jeunes est donc un moment privilégié de notre action.
- Offrir aux élèves de l'enseignement élémentaire l'accès à la pratique du jeu d'échecs à travers l'organisation d'un grand tournoi académique pour les élèves des écoles du département de la Haute-Corse qui se déroulera du 5 et 6 juin 2014 - 3 300 participants.

Une convention cadre a été signée en ce sens entre la ligue corse et le rectorat de corse.

#### **Description de l'action :**

L'opération se divise en 3 phases interactionnelles

#### **1. Tournoi Européen des jeunes**

Le troisième tournoi européen des jeunes se déroule du 5 et 7 juin sur la place Saint-Nicolas à Bastia (Haute-Corse). Cette manifestation sportive d'envergure internationale est organisée en symbiose avec le championnat scolaire de la Haute-Corse.

C'est le jeudi 5 juin à 10h qu'a lieu la cérémonie d'ouverture du Tournoi européen des jeunes. Avec, la présence d'équipes régionales jeunes de Sicile, Sardaigne, Franche-Comté, Provence et Corse.

Sur un plan sportif, cette compétition regroupe 6 joueurs + 2 remplaçants par équipes composés de jeunes de chaque catégorie d'âges différentes (U 8, U10, U12, U14, U16, Under 18). Cf. *La liste des délégations*.

Le tournoi est un double «ronde-robin». Chaque équipe doit se rencontrer une fois avec les blancs et une fois avec les noirs pour tenter de remporter une place en finale. Le temps de jeu est de 15 min (+3 s par coup). Bien sûr selon les règles Corse, il est interdit de proposer partie nulle à son adversaire ! De beaux combats en perspectives.

La Ligue Corse des Echecs tient à faire passer deux messages au travers de cette compétition :

C'est bien la preuve que le fait de mener une politique structurante, de masse génère une élite sur le terrain. C'est le plus grand message à faire passer.

L'autre est un message de solidarité, de fraternité avec au niveau international de bonnes retombées médiatiques qui donneront une bonne image de la Corse. C'était l'occasion d'affronter des joueurs d'autres pays dans une ambiance agréable. En plus les équipes étaient équilibrées et d'un niveau homogène.

### **Retransmission des parties en direct et sur internet**

Deux grands écrans seront installés pour la circonstance, permettaient de suivre les parties durant toute la durée du tournoi. Ceci grâce à l'utilisation d'échiquiers dits « sensitifs » utilisés par les joueurs des premières tables. Avec ce matériel de pointe, le spectacle est assuré et un fort effet de levier peut raisonnablement être attendu.

Par ailleurs les parties sont commentées et retransmises en direct sur le net, où un important public existe.

### **Grand tournoi de parties rapides**

Pour terminer en beauté, une grande fête avec toutes les délégations est programmée le samedi 7 juin à partir de 14h, avec l'organisation en particulier d'un tournoi de Blitz (parties très rapides) ouvert à tous les amateurs de la région bastiaise et permettant un grand moment de convivialité internationale. 150 participants sont attendus. De nombreuses coupes et trophées viendront récompenser les lauréats. Coupes pour les trois premiers de chaque catégorie, du petit poussin au junior, pour les trois premiers du classement général, coupe pour le premier vétéran et la première féminine.

Cadeaux et Médailles commémoratives ont été offerts à tous les participants.

## **2. Préparation et entraînement à la finale du championnat académique de la Haute-Corse. Ateliers du jeu d'échecs dans le temps scolaire et périscolaire -**

L'action a pour objectif de favoriser la réussite éducative chez l'enfant en permettant l'accès à l'enseignement et à la pratique du jeu d'échecs dans le temps scolaire à travers la préparation et à la participation d'un grand tournoi académique pour les élèves des écoles du département de la Haute-Corse.

L'activité concerne 3 500 élèves de 150 classes des écoles élémentaires de cycle 2 et 3, à raison d'une séance d'apprentissage d'une heure par semaine et par classe. Au total, plus de 6 000 heures de cours dispensées par 12 formateurs de la ligue de septembre 2013 à juin 2014.



## **Calendrier et phasage des actions**

L'action débute le 16 septembre 2013 pour se terminer le 3 juin 2014 (une moyenne de 30 séances par classes - cf. calendrier prévisionnel).

Chacun des 12 animateurs concerné par cette formation suit un programme dans un planning spécialement élaboré pour permettre à chaque élève d'être sensibiliser aux techniques du jeu et de participer à la grande finale du championnat scolaire départementale de Haute- Corse qui se déroula le jeudi 5 et vendredi 6 juin sur la place St Nicolas à Bastia.

Le programme d'apprentissage prévoit 30 leçons d'Échecs (une fois par semaine). Pendant chaque leçon, l'animateur traite un sujet échiquéen élémentaire avec l'approfondissement de certains thèmes. Le programme prévoit que dans la première étape de familiarisation les enfants peuvent déjà évaluer, eux-mêmes, les forces comparatives des figures.

Moyens humains et matériels affectés à la pratique du jeu d'échecs dans le temps scolaire et périscolaire :

12 salariés en CDI : Dominique Bellicou, Marc Bernardin, Gregory Bicchierai, Marta Motor, Gerald Murcia, Guillaume Paoli, Jean-Philippe Orsoni, Akkhavanh Vilaisarn, Didier Rataud, Saveriu Battesti, Marie-Noëlle Stolfi, François Brethes.

### **3. Championnats scolaires du département de la Haute-Corse**

C'est, ni plus ni moins, la compétition d'Échecs dans le temps scolaire ayant le plus grand nombre de joueurs au monde !

Réalisé en partenariat avec les autorités académiques, la ville de Bastia, la CTC, le Centre National d'Études Spatiales, BNP Paribas, Oscaro, cette manifestation aura lieu sur la place Saint Nicolas de Bastia les jeudi 5 et vendredi 6 juin et nécessitera des moyens considérables : 4 chapiteaux, 750 échiquiers, 100 arbitres, 60 cars, 130 bénévoles...

#### **Cinq tournois par catégories de classes**

Dans une ambiance plus que festive, 40 écoles, 130 classes, 3050 enfants participent donc, tout au long de ces deux jours au championnat scolaire de Haute-Corse d'échecs.

Cette épreuve rassemble des centaines de gamins venus de toutes les microrégions du département. On notera ainsi la présence d'élèves des écoles primaires de Bastia mais également de Biguglia, Lucciana, Casamozza, Fulelli, Prunelli di u Fium'orbu, Santa Lucia di Muriani, Linguizzetta, Calvi, Corti, Isula Rossu, Erbalunga, San Fiorenzu, Oletta, Patrimoniu, Siscu, Miomu, Muratu, Santu Pietru di Tenda, Moltifau, Ponte Novu, Barchetta, Monticellu, Calinzana, Furiani, Ghisunaccia, Travu.

2 mégas championnats sont organisés. Le premier le jeudi et concerne les écoles de Bastia et du grand Bastia. Le second, le vendredi pour les autres classes du département.

5 tournois seront organisés par championnat pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Chaque classe est représentée par une équipe de 18 joueurs qui disputera 6 parties.

L'esprit de ce « championnat scolaire » est avant tout une éducation à la citoyenneté, au respect et à la solidarité. Par conséquent et pour respecter cette philosophie, il est nécessaire que chaque enfant puisse jouer un maximum de parties et cela, quel que soit son niveau échiquéen.

## **Horaires des 2 journées**

### **Jeudi 5 et Vendredi 6 juin**

9 h 00 - 10 h 00	Arrivée des équipes
10 h 30	Cérémonie d'ouverture
10 h 45	1 <sup>ère</sup> partie
11 h 30	2 <sup>ème</sup> partie
12 h 15	3 <sup>ème</sup> partie
12 h 30 - 13 h 15	Repas
13h00	finale championnat européen des jeunes - vendredi 6
13 h 15	4 <sup>ème</sup> partie
14 h 00	5 <sup>ème</sup> partie
14 h 45	6 <sup>ème</sup> partie
15h30	Cérémonie de remise des prix

### **Moyens mis en œuvre :**

**Moyens humains affectés à l'action apprentissage des échecs dans le temps scolaire :** 12 formateurs salariés de l'association

**Moyens humains affectés à l'action tournoi Européen des jeunes et finale du tournoi scolaire de la Haute-Corse :**

Enseignement et préparation à la finale du championnat scolaire : 12 formateurs salariés de la ligue

Arbitrage : 80 personnes

Encadrement : 30 personnes dont 14 salariés à temps plein de l'association

Communication : 5 personnes

### **Chapiteaux (5 au 7 juin)**

- 2 pour tournois (1 000 m2 et 300 m2)

- 2 pour animation (100 m2)

### **Sonorisation**

Une d'ensemble + 3 pour 2 chapiteaux (6 et 7 juin)

### **Communication**

Conception, réalisation et impression (distribution au niveau territorial, national et européen)

- 1 000 affiches

- 5 000 dépliant

- 6 000 journaux sur l'événement (4 pages quadri)

- Conférence de presse
- Clip vidéo de présentation de la manifestation
- Diffusion en streaming et via internet sur de nombreux sites échiquiens internationaux (600 000 internautes ciblés)
- Diffusion de 4 parties du tournoi européen en direct sur internet : plusieurs centaines de milliers de spectateurs via le net.
- Mise en place et retransmission sur écrans géants des parties et des vidéos de la compétition.
- Large couverture médiatique : médias régionaux mais aussi nationaux et internationaux, en particulier de la presse spécialisée.

### **Récompenses**

- Trophées pour les vainqueurs et finalistes du tournoi européen
- Cadeaux (T-shirts, livres etc...) pour toutes les délégations européennes
- Diplômes cahiers d'exercices et médailles offerts à tous les participants

### **Déroulement du Tournoi**

Achat de 750 échiquiers pour les tournois du jeudi 5 et du vendredi 6 juin avec les 3 000 scolaires.

### **Accueil**

Réception de l'ensemble des délégations à l'aéroport ou au Port.  
Location d'un véhicules 9 places plus utilisation 10 véhicules.

### **Hébergement**

Hôtels 2 et 3 \* réservés au centre-ville pour toutes les délégations  
Equipes 16 chambres pour 4 nuitées : 64 nuitées  
Organisation 5 chambres pour 4 nuitées : 20 nuitées  
Total chambres hôtel 2 ou 3 \*  
 $64 + 20 = \underline{84 \text{ nuitées}}$

### **Restauration**

#### Pour l'ensemble des délégations

Le mercredi 4 juin 20h - Jeudi 5, Vendredi 6 et Samedi 7 juin 12h et 20h.

- Equipes 6x10 personnes (60 repas x 7 = 420 repas)

#### Pour Organisation

Mise en place mercredi 4 (20 repas soir) et jeudi 5 (80 encarts midi et soir) Vendredi 7 à 12h (80 encarts), 20 h (20), Samedi 8 12h (20) : 220 repas

- Invitations partenaires du jeudi 12 h au Samedi 12h (6 personnes par repas soit : 30 repas

Total Repas 5 au 7 Juin=  $420 + 220+30 = \underline{670 \text{ repas ou encarts}}$

### **Coordination des opérations**

L'opération est organisée en totale synergie avec les structures échiquiennes locales : La ligue corse d'Echecs et le Corsica Chess Club - club de Bastia.

- Préparation des classes et des écoles (28 séances) à la finale du championnat scolaire par les formateurs salariés de la ligue de septembre 2013 à juin 2014.
- Réunion de préparation dès la première semaine de mai.

- Plusieurs autres réunions de travail ensuite avec les responsables accueil, encadrement, arbitrage.
- Lundi 2 juin et mardi 3 juin : installation des chapiteaux, des tables et des chaises par les salariés de la ligue
- Mercredi 4 juin : mise en place 750 échiquiers, banderoles, système de retransmission parties - accueil des délégations.
- Jeudi 5 juin : Cérémonie d'ouverture 10h. Parties du tournoi européen - Deux qualifiés pour la finale à l'issue de la journée Début des tournois scolaire avec les écoles bastiaises (1500 scolaires) -
- Vendredi 6 Juin : Accueil des 1800 scolaires de Haute-Corse. 12h30 finale du tournoi européen (4 000 spectateurs). 15h30 cérémonie de remise des prix.
- Samedi 7 juin organisation d'un tournoi Européen de Blitz de (parties rapides) regroupant joueurs, organisateurs et amateurs de la région avec de nombreux cadeaux de bienvenue.
- Dimanche 8 Juin : départ des délégations.

#### Moyens pour la sécurité

Assurée par une société de gardiennage pour toute la durée allant de la mise en place à la cérémonie de remise des prix.

- 20 membres de l'organisation affectés au bon déroulement des épreuves sportives (en collaboration avec les 80 arbitres)

Assurance pour l'ensemble de l'événement.

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2014**  
**Tournoi Européen des jeunes - Ghjustra Europea di i Giovani**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>Charges directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achats</b>	<b>14 000</b>	<b>70 - vente de marchandises, produits finis, prestations de service</b>	<b>72 000</b>
Achats divers	12 000		
Fournitures d'activité		Partenaires	72 000
Prix et récompenses et diplômes	2 000	<b>74 - Subventions</b>	<b>133 000</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>10 500</b>	Etat ACSE	4 000
Maintenance et réparations		Collectivité Territoriale de Corse	95 000
Locations chapiteaux	10 000	Conseil Général :	
Assurances	500		
Documentation, abonnements, études		CG 2B	15 000
		Commune de Bastia	15 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>26 000</b>	CUCS Bastia	4 000
Frais de missions et de réception	1 000	Aides privées	
Frais de déplacements, hébergements et restaurations	10 000	CNASEA- Emplois aidés	
Frais postaux			
Téléphone, internet			
Honoraires		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Prestations d'intermédiaires	5000	- Cotisations	
Publication et communication	10 000		
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>11 166</b>	Dont cotisations, dons manuels, ou legs	
Impôts et taxes sur rémunération	9 900		
Autres impôts et taxes	1 266		
<b>64 - charges de personnel</b>	<b>143 334</b>		
Rémunération des personnels	109 497		
Charges patronales	33 837		
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65- autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 - charges financières</b>			
<b>67 - charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - dotation aux amortissements</b>		<b>78 - reports</b> (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
<b>Total des charges</b>	<b>205 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>205 000</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		<b>Produits indirects</b>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat prestations en nature, dons en nature, etc...	
Personnel bénévole		Bénévolat	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>205 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>205 000</b>

**Fiche Bilan Financier - Evaluation - Ligue Corse d'Echecs - 2 Actions : Ecole de l'Excellence et Tournoi Européen de Jeunes (octobre 2014)**

*(Cette fiche, accompagnée des deux questionnaires ci-joints dûment remplis, est à renvoyer obligatoirement à la CTC dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. - Cf. loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et arrêté du 11 octobre 2006)*

**A / BILAN FINANCIER**

**1. Compte rendu financier de l'opération - Tableau : (4).**

**- Tableau ci-dessous à remplir (1)**

<b>CHARGES (2)</b>	<b>Prévision</b>	<b>Réalisation</b>	<b>%</b>	<b>PRODUITS (2)</b>	<b>Prévision</b>	<b>Réalisation</b>	<b>%</b>
<b><u>1) Charges directes affectées à l'action</u></b>				<b><u>1) Ventilation par type de ressources affectées à l'action</u></b>			
Achats de matériel				<u>Ventilation par subventions d'exploitation (3)</u>			
Location mobilières et immobilières				CTC : subventions « Sport »			
Déplacements				CTC : subvention CNDS			
Communication				CTC : autres subventions (ex : communication)			
Rémunération de personnel				Département			
Impôts et taxes, charges sociales				Commune ou intercommunalité			
Autres charges, (assurances, restauration, hébergement etc.)				<u>Autre Produits :</u>			
<b><u>2) Charges indirectes liées à l'action</u></b>				Cotisations/ participations			
Charges fixes de fonctionnement				Vente de divers produits			
Frais financiers				Partenaires Privés			
Emploi des contributions				<b><u>2) Produits indirects</u></b>			

volontaires en nature (personnel bénévole, mise à disposition de biens et prestations etc..)							
				Bénévolat, prestations en nature, dons en nature etc...			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			

(1) cf. arrêté du Premier Ministre portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(3) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de **justificatifs**. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

## 2. Compte rendu financier de l'opération - questionnaire 1 :

**I - Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'opération subventionnée ?**

**II - Indiquer et justifier les écarts éventuels entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'opération ;**

**III - Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'opération subventionnée ? (5)**

**IV - Avez-vous des observations à faire sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée ?**

-----  
 (4) Le compte rendu financier des associations est établi par référence au règlement n° 99-01 du 19 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999.

(5) Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicule, etc...) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

**B/ EVALUATION****3. Compte rendu quantitatif et qualitatif - questionnaire 2 :**

- Décrire précisément le déroulement de cette opération :
- Préciser quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires ? (par types de publics cibles - participants, catégories, niveau) et les diverses retombées de cette manifestation (sportives, économiques...) :
- Mentionner les indicateurs d'évaluation de l'opération subventionnée qui ont été utilisés :
- Les résultats de l'opération sont-ils conformes aux objectifs précisés dans l'article 1<sup>er</sup> de la convention et ces objectifs ont-ils été atteints ?
- Indiquer les autres informations qui vous sembleraient pertinentes :

→ NB : Joindre le rapport d'évaluation prévu à l'article 11 de la convention ainsi que toutes pièces susceptibles de justifier le bon déroulement de cette opération (plaquette, articles de presse, photos, DVD, résultats...).

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom),  
représentant légal de l'association, certifie exactes et conformes les informations du  
présent compte rendu financier, quantitatif et qualitatif.

**Signatures :**

**Le Président**

**Fait à ....., le**

**Le Trésorier**